ASSOCIATION SÉCURITÉ RIVIERA

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Rapport de la commission de gestion chargée d'étudier le préavis no 04/2023 – Maison de la sécurité publique au lieu-dit En Saussaz Réalisation du plan d'affectation et du concours d'architecture - Demande d'un crédit d'investissement de CHF 952'000.00

Au Conseil intercommunal Sécurité Riviera,

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

La commission de gestion s'est réunie à deux reprises, les 27 Juin et 22 Août 2023, dans la salle du Comité de direction, à Clarens, pour examiner le préavis 04/2023, soit la demande d'un crédit d'investissement de CHF 952'000.00, présenté par le Comité de Direction.

Lors de la première séance, les commissaires ont passé en revue le préavis, qui leur était soumis. Ils ont dressé une liste de questions, couvrant l'ensemble des documents, à l'attention du Comité de Direction.

Lors de la deuxième séance, les réponses fournies par le Comité de direction ont été reprises et complétées par quelques explications verbales.

Lors de cette deuxième séance, le Président du Comité de direction, Monsieur Bernard Degex était entouré de Monsieur Frédéric Pilloud, Directeur, Messieurs Jean-Baptiste Piemontesi, Patrick Michaud, Alexandra Melchior, membres du Comité de direction.

Monsieur Lionel Wandfluh, Responsable des Finances, Monsieur Sébastien Piu,
Directeur administratif et Chef des services généraux, Monsieur le Major Jean-Marc Pittet,
Commandant du SDIS, Monsieur le Lieutenant-colonel François Fleuti, Commandant de l'ORPC
étaient également présents.

La commission remercie les membres de la délégation de leur disponibilité, de la précision et de la complétude des réponses apportées.

Pour sa part, la commission de gestion était composée de :

Communes	Membres	27 Juin	2 Août
Blonay-St-Légier	Julien Decombaz	x	x
Chardonne	Anne Ducret	x	x
Corseaux	Jacques Marmier	x	x
Corsier	Nicolas Luyet	x	x
Jongny	Rodrigo Leal	x	x
La Tour-de-Peilz	Piero Negro	x	x
Montreux	Pascal Rossier	absent	absent
Vevey	Nicolino Berardocco	x	x
Veytaux	Alexandre Koschevnikov	x	x
	Suppléantes		
Montreux	Laetitia Cocelli Sivis	x	
Corseaux	Corinne Borloz		x

Au cours de la séance du 27 Juin 2023, la Commission de gestion a désiré obtenir des précisions concernant divers points des documents soumis. Lors de la séance du 22 août 2023, les questions listées ci-dessous en gras et les réponses fournies ont été discutées.

QUESTIONS DE LA COGEST AU COMITE DE DIRECTION ET A LA DIRECTION DE L'ASR

Monsieur le Président du Comité de direction,
Monsieur le Directeur,

La Commission considère qu'elle n'est pas en mesure de s'exprimer en raison du montant très important de la demande que constitue le crédit d'investissement et du fait du manque d'informations financières suffisantes pour sa prise de décision.

La Commission comprend bien que le plan d'affectation servira aussi à préciser ces informations mais estime aussi excessive le coût pour une étude qui pourrait définir comme impossible la réalisation du projet tel quel, en raison d'un coût final excessif et non supportable.

A ce stade, nous ne disposons d'aucun élément de l'analyse des coûts/bénéfices potentiels. Avant d'investir environ CHF 1 million, la commission estime nécessaire de recevoir du Comité de Direction un Business Case / Business Plan qui fasse au moins ressortir les données suivantes :

- Liste et valeur des loyers payés aujourd'hui et gain / perte prévus pour le projet final
- Surfaces disponibles aujourd'hui versus la surface future
- Une idée du coût total du projet (sommes-nous dans le 10M, 30M, 50M ?)
- La commune de Montreux sera-t-elle propriétaire du bâtiment de la Maison de Sécurité ou sera-ce l'ASR ?
- Qui recevra les loyers des autres organisations qui s'implanteront sur le site ?
- Mettre en évidences les risques et les actions nécessaires :
    - dans le cas où il y a des retards pour l'approbation du préavis
    - dans le cas où le préavis n'est pas approuvé
    - dans le cas où le préavis est approuvé mais le budget final du projet trop excessif
    - dans le cas où le projet de ne pourra se faire, rester dans la situation actuelle, est-ce une option ?

La Commission comprend bien aussi qu'il y aura des bénéfices non mesurables (bâtiments actuels vétustes chers à l'entretien) et cela devra aussi être bien mis en évidence pour permettre au Conseil Intercommunal de prendre une décision.

En vous remerciant d'ores et déjà pour vos réponses et en restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous adresse, Monsieur le Président du Comité de Direction, Monsieur le Directeur, mes meilleures salutations.

ASSOCIATION SÉCURITÉ RIVIERA

REPONSES DU COMITE DE DIRECTION ET DE LA DIRECTION DE L'ASR

Monsieur le Président, Mesdames,
Messieurs,

Le Comité de direction a pris connaissance avec attention de la teneur de l'appréciation émise par la Commission de gestion quant à l'examen du préavis cité en titre.

Bien qu'il comprenne ses attentes et ses besoins, il convient de relever que cette nouvelle étape s'inscrit logiquement dans le prolongement de l'étude de faisabilité, dont les conclusions favorables des rapports d'urbanisme, de mobilité et de développement durable [1] , ont été communiquées.

En outre, nous avons l'honneur de vous informer qu'en complément des déterminations de l'Établissement cantonal d'assurance et du Ministère public, le Conseil d'Etat a confirmé, en date du 21 juin 2023, son intérêt pour le projet de la Maison de la sécurité publique et souhaite être intégré dans sa gouvernance, renforçant la légitimité et la viabilité de notre initiative. Par transparence, nous vous transmettons les courriers ci-joints qui nous témoignent un précieux soutien.

A ce stade de l'évolution du projet, nous arrivons à une phase cruciale : la mise en place du plan d'affectation pour la parcelle située au lieu-dit « En Saussaz », qui est la propriété de la Commune de Montreux, et la réalisation du concours d'architecture. Ces étapes sont essentielles pour définir le cadre spatial du projet, garantissant sa fonctionnalité et son intégration harmonieuse dans l'environnement. Conformément à la décision prise lors de la séance du Conseil intercommunal du 8 juin 2023, nous sollicitons un crédit d'investissement de CHF 952'000.- pour couvrir les coûts associés à ces deux étapes décisives.

En raison de la complexité des processus itératifs, le Comité de direction privilégie un mode participatif, intégrant les préoccupations de toutes les parties prenantes. Il adhère naturellement à l'idée de constituer une commission ad hoc pour la gouvernance de ce projet novateur. Aussi, l'élaboration d'un business case ou business plan pourrait intervenir ultérieurement, lorsque certains éléments du programme auront pu être déterminés avec davantage de précision, notamment en ce qui concerne les modalités de participation des partenaires.

Afin d'initier une dynamique de co-construction et dans la mesure de ses possibilités à ce stade du développement de ce projet, le Comité de direction apporte volontiers des éléments de réponse à vos questions légitimes.

1. Tableau de synthèse des loyers actuels

Lors de la phase de préparation du projet de rénovation du Poste de police, à Vevey, un tableau de synthèse des loyers des divers locaux occupés par l'ASR a été élaboré. Ce tableau, dûment complété, est annexé au présent document. Pour une représentation fidèle, nous y avons intégré l'anticipation d'une augmentation de loyer imminente pour le site de Clarens. Il est primordial de souligner que les bâtiments actuellement occupés par l'ASR ne correspondent plus à nos besoins opérationnels, sont en état de vétusté et nécessiteront, à l'instar des locaux de Clarens et Vevey, d'importantes rénovations. De plus, il est essentiel de noter que le site de Clarens, de par ses limitations, ne pourra jamais héberger l'ensemble de nos services et qu'un déménagement à moyen terme est inévitable.

[1] Pour de plus amples informations, le rapport de synthèse est joint à ce document.

ASSOCIATION SÉCURITÉ RIVIERA

2. Surfaces actuelles et estimation des futurs besoins

Surfaces actuelles

Comme souhaité, le tableau de synthèse évoqué ci-dessus est annexé au présent document. Il représente les surfaces utilisées par les différents services.

Estimation des futurs besoins[2]

Un programme des besoins bruts a été établi par l'ASR et ses partenaires potentiels. L'étude de faisabilité considère que l'évolution démographique et les besoins internes évoluent. Pour cela, elle prend en compte une marge de sécurité de 20% sur les surfaces et volumes nécessaires.

Ce programme a pour objectif de vérifier la faisabilité. Il ne tient pas compte des possibilités de mutualiser certains espaces communs à plusieurs services actuellement implantés sur des sites différents. Il considère par contre la construction d'un équipement sportif de type dojo, qui offre un espace d'entrainement pour le personnel et à certaines heures pour le public, en priorité pour les sociétés sportives de la région.

Programme	*SP brut*	*SP Stationnement intervention*	*SP avec majoration de 20%*	*VB brut*	*VB avec majoration de 20%*	*Stationnement Emploi/visiteurs (nombre de places)*	
Direction	*436 m²*	-	*523 m²*	*1'365 m³*	*1'638 m³*	*6*	***1***
Police Riviera	*2'051 m²*	*628 m²*	*3'215 m²*	*8'777 m³*	*10'532 m³*	*30*	***6***
Services généraux[2]	*1'680 m²*	*831 m²*	*3'013 m²*	*9'406 m³*	*11'287 m³*	*32*	***7***
Ambulance	*771 m²*	*358 m²*	*1'355 m²*	*4'289 m³*	*5'147 m³*	*11*	***2***
PCi3	*475 m²*	*607 m²*	*1'298 m²*	*4'021 m³*	*4'825 m³*	*8*	***1***
SDIS	*795 m²*	*2'514 m²*	*3'970m²*	*15'698 m³*	*18'837 m³*	*10*	***2***
Police cantonale	*792 m²*	*174 m²*	*1'159 m²*	*3'170 m³*	*3'804 m³*	*20*	***3***
Ministère public	*1'310 m²*	-	*1'572 m²*	*4'323 m³*	*5'188 m³*	*8*	***2***
Dojo	*350 m²*	-	*350m²*	*1'400 m³*	*1'400 m³*	-	-
TOTAL	***8'660 m²***	***5'112 m²***	***16'455 m²***	***52'449 m³***	***62'658 m³***	***125***	***24***

[2] *Avec le stockage pour les panneaux de signalisation.*
[3] *Avec base de départ FIR et ateliers.*

Les besoins attendus pour le site en Saussaz sont de 16'455 m² (62'658 m³), incluse la majoration de 20%.

[2] Etude de faisabilité, extrait du rapport sectoriel – volet urbanisme, du 9 juin 2022, page 14.

En parallèle des processus politico-administratifs liés au présent préavis, il y a lieu de consolider le programme architectural en amont.

A ce jour, un travail important de faisabilité et de compilation des besoins en termes de surfaces a déjà été fait. Sur la base de ces données, une analyse permettra d'identifier les informations complémentaires qui seront nécessaires à élaborer le programme spatial. Celui-ci sera ensuite intégré dans le cahier des charges du concours, pour permettre à un architecte de proposer un bâtiment cohérent avec la stratégie de l'ASR et de ses partenaires.

En effet, pour concevoir un bâtiment fonctionnel et adapté aux différents besoins, il est important dès le début :

- d'identifier les parcours des différents types de personnes (employés, public, etc.) pour définir les liens fonctionnels entre les espaces et les intégrer dès la conception ;
- d'évaluer les impacts du regroupement physique des différentes entités qui composent notre association : synergies entre les différents utilisateurs, mutualisations de certaines fonctions entre les différentes entités (entrée, hall d'accueil, restaurant, lieu de pauses, salles de réunions, de formation, etc.) ;
- d'envisager les évolutions d'activités, et donc les variations d'effectif éventuelles ainsi que le degré de flexibilité à intégrer.

Sur la base d'une recommandation du Bureau Frei Rezakhanlou SA, sollicité pour l'organisation et la gestion du concours d'architecture, le Comité de direction a confié un mandat spécifique à Madame Catherine Bonnet, de l'entreprise WorkPlaces Sàrl, à Lausanne, experte reconnue dans ce domaine particulier.

A ce stade du projet, les objectifs d'une telle démarche sont multiples :

- Synthétiser la vision commune de la Maison de la sécurité publique ;
- Accompagner les futurs utilisateurs dans la réflexion liée à la gestion des flux de personnes et donc des usages ;
- Fournir un appui à la rédaction synthétique d'un programme pour le concours d'architecture ;
- Apporter à ASR des prestations de conseil et d'expertise sur les évolutions des environnements et modes de travail.

Ce dernier point revêt un caractère extrêmement important, notamment pour offrir des conditions de travail adaptées aux besoins de notre époque et optimiser l'affectation des surfaces. Pour une parfaite compréhension commune, l'offre en question est annexée à ce document.

3. Coûts

En raison de la démarche évoquée ci-dessus, en particulier des variables qui demeurent encore à préciser à ce jour, il n'est, en l'état, pas encore possible de fournir une estimation fiable du coût total du projet. Cela étant, au vu de ses caractéristiques, nous pouvons néanmoins présumer que ce coût s'élèvera à plusieurs dizaines de millions de francs. Dès lors, ces coûts devraient vraisemblablement se situer dans la fourchette haute des sommes mentionnées par la Commission de gestion, notamment du fait de l'intégration des partenaires cantonaux. Par extrapolation, le montant de ce crédit d'investissement pourrait représenter moins de 2% du coût total du projet.

4. Propriété du bâtiment

Concernant le statut du bâtiment au niveau du droit de propriété, plusieurs possibilités demeurent ouvertes. Toutefois, il y a lieu de rappeler que les Statuts de l'ASR ne permettent actuellement pas à cette dernière d'être propriétaire de ses locaux.

En effet, nos Statuts (art. 28) prévoient que les communes partenaires mettent à disposition de l'association les biens immobiliers en relation avec ses buts et ses tâches et en assument les charges d'investissement. Ainsi, si l'ASR souhaitait devenir propriétaire de ses locaux, une révision statutaire s'imposerait.

Au niveau du terrain, la voie privilégiée est celle de constituer un droit de superficie, dont les modalités sont à convenir avec la Commune de Montreux, actuelle propriétaire de la parcelle concernée. Un contact a d'ores et déjà été pris avec la Municipalité de Montreux dans l'optique d'aborder avec elle la thématique de la mise à disposition du terrain en question.

En tout état de cause, les différentes options seront évaluées avec les parties prenantes au projet et soumises à l'appréciation du Conseil intercommunal et de la Commission ad hoc en temps opportun.

5. Perception des loyers

La question de savoir qui percevra les loyers des autres organisations qui occuperont également le site de la Maison de la sécurité publique dépendra du modèle retenu en fonction des éléments susmentionnés.

6. Risques et actions nécessaires

Sur la base de vos interrogations, nous vous apportons de manière synthétique les réponses suivantes :

- <u>Retard pour l'approbation du préavis</u>
  Un tel retard aurait un impact relativement limité, mais nécessiterait l'adaptation de la planification générale et une confirmation des offres.

- <u>Préavis pas approuvé</u>
  Cette situation s'avérerait délicate. Il s'agirait d'un message politique qui irait à contre-courant de l'adhésion exprimée par les différents partenaires. Il conviendrait dès lors de pouvoir comprendre les motivations de cette décision.

- <u>Budget du projet trop excessif</u>
  Cela impliquerait l'étude d'une autre variante et nécessiterait une redéfinition du programme, voire des renonciations.

- <u>Abandon du projet</u>
  Une telle décision pénaliserait fortement notre association et ses services opérationnels. Elle nous contraindrait à rechercher une alternative dans l'urgence.

Pour favoriser une compréhension commune des enjeux stratégiques, deux documents de travail, classés « confidentiel », vous sont partagés. L'éclairage permet d'avoir une vue d'ensemble des différents éléments. Les risques identifiés sont repris dans un tableau avec des propositions d'actions de réduction.

7. Conclusion

Conscient des enjeux politiques et économiques, le Comité de direction se doit de faire preuve de proactivité dans la gestion de ce projet, notamment en raison du projet immobilier du nouveau propriétaire du site de Clarens et de ses conséquences. En effet, ce projet nous contraindra très vraisemblablement à devoir quitter nos locaux actuels dans un horizon d'environ cinq ans, ce qui nous oblige à devoir trouver des solutions liées à cette contrainte temporelle.

Par ailleurs, il est nécessaire de garantir le maintien de la qualité des prestations de l'ensemble du dispositif de sécurité publique dans un contexte géopolitique turbulent et conditionné par de nombreuses incertitudes. Cette appréciation de la situation se fonde notamment sur le Rapport d'analyse des risques du Conseil d'Etat, édition 2021, ci-joint.

Fort de ce qui précède, le Comité de direction poursuit avec ses partenaires le développement du projet de la Maison de la sécurité publique conformément aux orientations, puis décisions prises durant la précédente législature. Il invite la Commission de gestion, puis le Conseil intercommunal à soutenir les démarches initiées, dont le préavis en question. Il demeure naturellement à votre entière disposition pour de plus amples renseignements.

CONCLUSIONS DE LA COMMISSION DE GESTION

Après discussion et précisions concernant plusieurs réponses, la Commission de gestion a remercié les membres du Comité de direction et de l'administration de l'ASR~~,~~ avant d'en prendre congé.

A huis clos, la Commission a réuni les 8 membres présents.

Tous les membres de la Commission de Gestion sont d'avis que la situation logistique et les conditions de travail au sein de l'ASR sont très précaires et que quelque chose doit être fait. Néanmoins, les montants des budgets en jeux sont tellement élevés qu'il était primordial de vous faire part des interrogations légitimes de notre commission comme exprimées en page 2.

Les deux points de discussion plus précisément abordés ont été les suivants :

- Si le résultat de l'étude démontre qu'un investissement beaucoup supérieur aux projections est nécessaire et que le projet s'avère insupportable financièrement pour l'association, comment pourrions-nous justifier avoir dépensé environ 1M CHF pour l'étude ? La Commission doit vous préciser ici que sans concours d'architecture, le Codir est dans l'impossibilité de proposer un budget réaliste du projet. Il faut donc impérativement passer par cette phase pour prendre des décisions en toute connaissance de cause.

- Si le résultat de l'étude est cohérent avec les attentes des besoins en locaux de tous les services, comment la population va-t-elle réagir pour un potentiel investissement de 50M CHF et comment préparer les Conseils des Communes partenaires à cette éventualité ? Une communication renforcée déjà tout en amont du processus émanant du Codir est essentielle à mettre en place.

Après un long débat, la Commission de Gestion a pris note des réponses du Comité de Direction, du travail déjà fait en partenariat avec toutes les mandataires, de l'intérêt pour le projet par le Conseil d'État et d'autres autorités, du rapport de l'analyse des risques, et du fait qu'il n'y a pas vraiment des meilleures alternatives actuellement.

En conclusion, c'est à une très large majorité que la Commission de gestion vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil intercommunal de Sécurité Riviera

vu le préavis No 04/2023
vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

décide

- d'autoriser le Comité de direction à organiser un concours d'architecture, à élaborer un projet de plan d'affectation et un projet routier, ainsi que confier les différentes démarches à des spécialistes sur la base des offres ci-jointes ;
- de lui octroyer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 952'000.00 au maximum pour la réalisation des taches susmentionnées ;
- d'amortir cet investissement sur une durée de 10 ans ;
- d'autoriser le Comité de direction à signer tous les actes et conventions en rapport avec cet investissement.

Au nom de la Commission de gestion

Nicolino Berardocco, président-rapporteur

Vevey, le 25 août 2023

Annexes :

- Rapport de synthèse de l'étude de faisabilité
- Courrier du Conseil d'Etat du 21 juin 2023
- Courriers du Ministère public du 13 avril 2022 et du 1er mai 2023
- Courrier de l'ECA du 25 mai 2023
- Tableau de synthèse des loyers actuels et des surfaces
- Offre Workplaces Sàrl
- Rapport d'analyse de risques du Conseil d'Etat

DANGERS SOCIÉTAUX

Nous devons être conscients que les cybermenaces font dorénavant partie de nos vies numériques. Elles ne vont

cesser d'évoluer. La cybersécurité ou la cyberrésilience ne sont donc pas des projets avec une fin, mais un chemin d'évolutions constantes que nous devons tous prendre en main en tant que personnes, sociétés privées et administrations.

Marc BARBEZAT
Directeur de la sécurité numérique (VD)

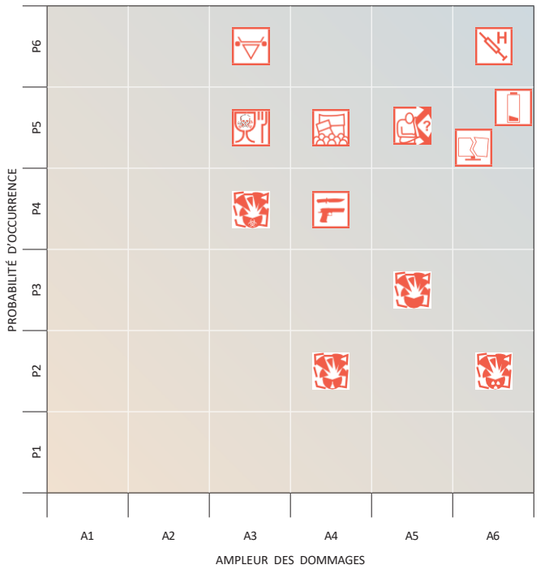

CLASSEMENT PAR NIVEAU DE RISQUE DÉCROISSANT

EN HAUSSE | EN BAISSE | STABLE

Les dangers en gras sont les huit dangers principaux identifiés à la page 5

Epidémie / Pandémie

Cyberattaque

Pénurie d'électricité

Afflux de personnes en quête de protection*

Troubles internes

Epizootie

Contamination de denrées alimentaires

Coup de folie meurtrière

Attentat conventionnel

Attentat radiologique

Attentat biologique

Attentat chimique

Pour plus d'informations et renseignements complémentaires : info.protpop@vd.ch

* L'analyse des risques ne considère pas l'afflux de personnes en quête de protection comme un danger, mais plutôt comme un défi pour les partenaires de la protection de la population vis-à-vis de ces arrivées massives de personnes vulnérables.

Organisation du projet

Validation finale

Conseil d'Etat

Comité de pilotage

Comité directeur de l'organisation en cas de catastrophe (CODIR ORCA)

Equipe de projet

Observatoire cantonal des risques (OCRi)

Spécialistes de l'administration

Coordination

Service de la sécurité civile et militaire

Conseils différents dangers

experts fédéraux et externes

Publié en avril 2022

canton de vaud
LIBERTÉ ET PATRIE

Département de l'environnement et de la sécurité
Service de la sécurité civile et militaire

info.protpop@vd.ch
Division Protection de la population

Système de Management Certifié
SQS
ISO 9001

klaise magnenat

Association sécurité Riviera

Maison de la sécurité publique

Concept directeur pour l'implantation de la nouvelle Maison de la sécurité publique sur le site En Saussaz à Montreux

9 juin 2022

Pour traiter :

Repetti sàrl
Rue industrielle 16
1820 Montreux
021 961 1356
info@repetti.ch

Table des matières

Introduction 4
Contexte 4
Objectifs et structure de l'étude de faisabilité 6
Rapports sectoriels 7
Conclusion rapport sectoriel – Urbanisme 7
Conclusion rapport sectoriel – Mobilité 8
Conclusion rapport sectoriel – Durabilité 9
Concept directeur 11
Recommandations urbanistiques 12
Recommandations mobilités 13
Recommandations durabilité 14
Planning intentionnel et procédures 16
Portage et modalités de financement des travaux 17
Conclusion 18

Introduction

Contexte

L'Association de sécurité de la Riviera (ASR) a aujourd'hui son siège à Clarens. Le propriétaire du site, la Société immobilière Rue du Lac 118 SA, a informé l'ASR de sa volonté de ne pas renouveler le bail qui est arrivé à échéance. Le propriétaire a le projet de revaloriser sa parcelle.

L'ASR cherche donc un nouveau site. Elle souhaite profiter de ce déménagement pour réunir l'ensemble des services de sécurité publique de la Riviera : Police Riviera, Ambulance, SDIS, Protection civile, Services généraux ainsi que plusieurs partenaires externes à l'ASR comme le Ministère public ou la police cantonale, tout en conservant des services décentralisés de proximité. Cette stratégie, adoptée en Comité de direction en 2018, a été présentée aux Municipalités en mai 2019, avec plusieurs variantes. Les Municipalités soutiennent le projet de créer une nouvelle Maison de la sécurité publique.

Les règles de l'aménagement du territoire imposent à l'ASR de trouver un site déjà en zone à bâtir, ou à défaut de démontrer l'absence de possibilité pour accueillir le nouveau site dans les zones à bâtir existantes.

L'ASR a analysé l'ensemble des localisations plausibles pour l'implantation de la maison de la sécurité. Sur cette base, l'ASR a décidé d'approfondir les travaux sur le site en Saussaz à Montreux qui présente une situation idéale au niveau des distances d'intervention, qui permet une bonne intégration avec le contexte environnant et qui favorise une importante synergie avec les infrastructures sportives à proximité.

En octobre 2020, une note a été remise à la Municipalité de Montreux par l'ASR, évaluant la faisabilité d'un plan d'affectation pour la nouvelle Maison de la sécurité publique de la Riviera sur la parcelle n° 2019 « En Saussaz ». Cette note présentait le contexte, le programme attendu, les localisations étudiées dans l'étude multisite, l'affectation du site et une première évaluation de la faisabilité du site. A titre illustratif, quelques esquisses avaient été réalisées pour démontrer que l'ensemble du programme prévu pouvait s'implanter sur le site « En Saussaz ».

Sur la base de cette première évaluation et fonction du contexte particulier de l'aménagement du territoire communal, la Municipalité de Montreux a proposé de vérifier l'entrée en matière de l'Etat pour un projet de plan d'affectation « En Saussaz ». La Direction générale du territoire et du logement (DGTL) a analysé la situation et confirmé au début juillet 2021 qu'il est, sur le principe, possible de réaliser un plan d'affectation communal sur ce secteur pour une Maison de la sécurité publique.

Le 2 septembre 2021, l'ASR et la Commune de Montreux ont estimé que les conditions étaient remplies pour réaliser une étude de faisabilité. Le cahier des charges de cette étude a été convenu entre l'ASR et la Commune de Montreux.

Au vu des différents questionnements de la Municipalité de Montreux, l'ASR a décidé de réaliser une étude de faisabilité sur la possibilité d'implantation de la nouvelle Maison de la sécurité publique sur la parcelle n° 2019, avant de lancer les travaux du nouveau plan d'affectation.

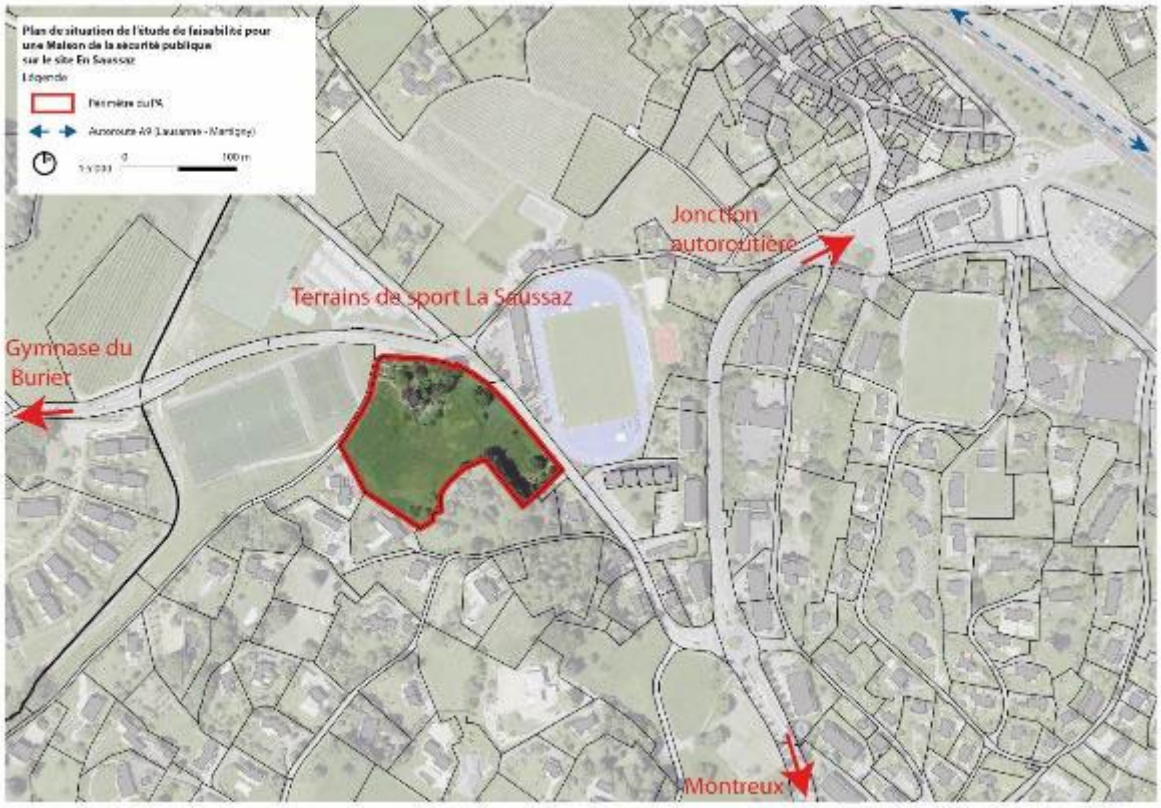

Figure 1 : Carte de situation

Objectifs et structure de l'étude de faisabilité

L'objectif de l'étude est de traiter la faisabilité pour la réalisation d'une Maison de la sécurité publique sur le site En Saussaz sur la commune de Montreux. Elle traite les aspects suivants :

- les aspects urbanistiques notamment la bonne intégration urbanistique, l'identification des orientations et la conformité aux exigences légales ;
- les aspects de mobilité notamment l'accessibilité au site, les charges de trafic et l'impact du projet sur la circulation du quartier ;
- les aspects de durabilité notamment des références, des concepts et des recommandations spécifiques au projet et son contexte (énergie, matériaux, vivre ensemble, etc.).

Une démarche participative avec les futurs usagers, les associations actives à proximité et la population voisine est attendue en complément de l'étude de faisabilité pour identifier les besoins de l'ensemble des acteurs.

Les travaux de l'étude de faisabilité sont synthétisés dans trois rapports sectoriels, un pour chaque domaine (urbanisme, mobilité, durabilité). Ils sont annexés au présent concept directeur et synthétisés ci-après.

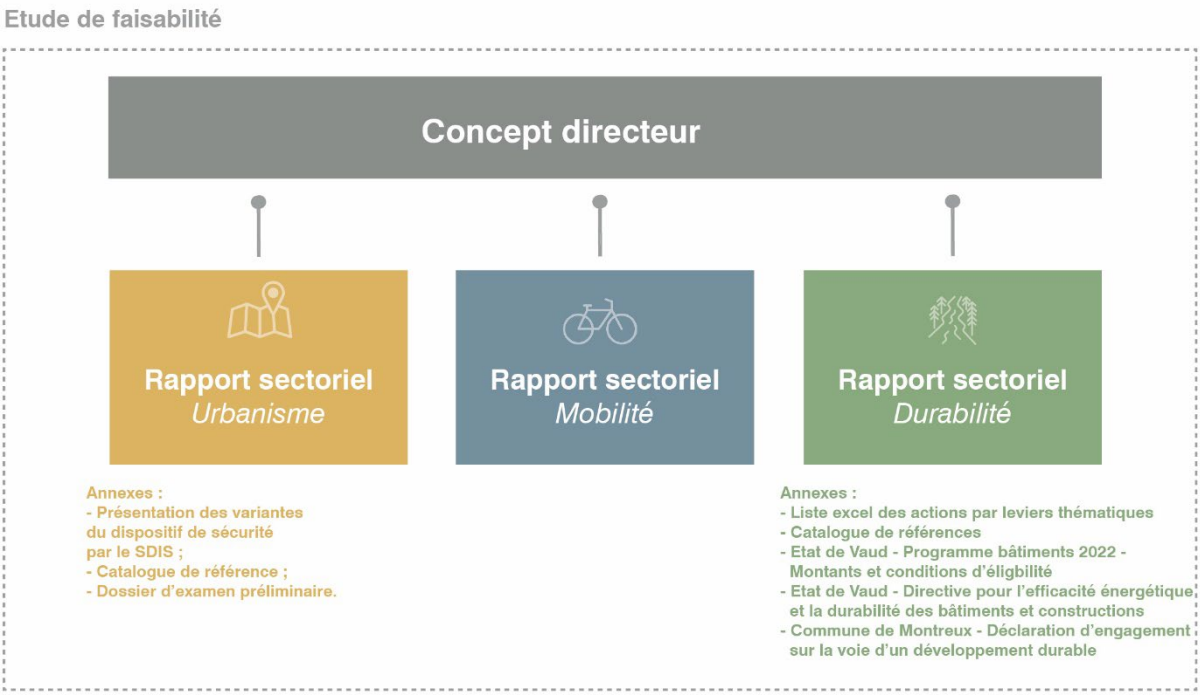

Figure 2 : Schéma de la structure du concept directeur

Le présent document constitue le concept directeur.

Rapports sectoriels

Trois rapports sectoriels ont été établis. Ils vérifient la faisabilité du projet du point de vue de l'aménagement du territoire, de la mobilité et de la durabilité. Les conclusions de ces trois rapports sectoriels sont les suivantes :

Conclusion rapport sectoriel – Urbanisme

A. Vérification faisabilité planifications supérieures

a. L'implantation de la nouvelle Maison de la sécurité publique sur le site de la Saussaz est conforme au Plan directeur cantonal.

b. Le site En Saussaz est en zone à bâtir et peut accueillir l'ensemble du programme attendu.

c. Le site En Saussaz est pertinent de par sa centralité dans la région, la proximité avec la jonction autoroutière et le réseau de transports publics et des synergies possible avec les programmes existants (installations sportives, parking).

d. La réalisation d'un plan d'affectation sera nécessaire pour affecter le site en zone affectée à des besoins publics 15 LAT et fixer des dispositions règlementaires en conformité avec les planifications supérieures.

B. Vérification faisabilité régionale

e. L'implantation du site est pertinente dans cet axe régional d'équipements publics notamment au vu des nombreuses synergies qu'il propose.

f. Le site exige qu'une réflexion fine soit menée sur les volumétries et l'expression architecturale pour favoriser une intégration dans le paysage et le maintien des valeurs naturelles présentes sur le site.

g. Les éléments suivants sont des caractéristiques à préserver et à considérer dans le développement de la future Maison de la sécurité publique :
   i. Renforcement de son rôle d'espace de transition entre urbanité et nature avec une expression architecturale et une volumétrie pertinente ;
   ii. Préservation du dégagement visuel sur le grand paysage à travers des hauteurs de bâtiments limités et une implantation des volumes en conséquent ;
   iii. Intégration dans le contexte bâti et paysagers à travers une réflexion architecturale fine ;
   iv. Préservation et renforcement de la proportion d'espaces verts notamment les espaces naturels et les arbres.

C. Vérification faisabilité programmatique

L'étude de faisabilité définie les données de base suivantes :

h. L'implantation d'une caserne de type G (régionale) pour la partie d'intervention du SDIS.

i. Les besoins attendus pour le site en Saussaz sont de 16'455 m2 (62'658 m3).

j. 7 références pour identifier les attentes pour la future Maison de la sécurité publique et proposer différentes solutions de gestion des parkings d'intervention, de la relation au contexte, des matérialités, de l'aspect emblématique, etc.

D. Vérification faisabilité implantation

k. Un socle semi-enterré permet d'accueillir l'ensemble des besoins de stationnement (véhicules d'urgence, employés et visiteurs) et constitue une base commune d'implantation à l'ensemble des variantes.

l. Le site permet de nombreuses possibilités d'implantation illustrées par les variantes d'implantation présentées.

m. Le site exige qu'une réflexion fine soit menée sur les volumétries et l'expression architecturale pour favoriser une intégration dans le paysage et le maintien des valeurs naturelles présentes sur le site.

n. Le cahier des charges du concours d'architecture doit préciser les attentes des différents acteurs.

Conclusion rapport sectoriel – Mobilité

A. Vérification faisabilité accessibilité véhicules motorisés

a. Les conditions de circulations sont actuellement difficiles aux heures de pointe. Néanmoins, les améliorations attendues (étude en cours) dans le secteur devraient permettre de limiter les perturbations et fluidifier le trafic notamment au niveau de la jonction autoroutière et du giratoire de la Saussaz. Les véhicules d'urgence devraient ainsi pouvoir à priori circuler sans contraintes.

b. Il est nécessaire que les travaux prévus pour le giratoire de la Saussaz se fassent au même horizon que le développement de la Maison de la sécurité publique.

c. Selon les différents besoins et contraintes des différents types d'usagers, il est recommandé de différencier les accès, tout en les aménageant sur le chemin des Cornaches :
   i. Éviter les conflits en entrée et sortie entre les véhicules d'intervention, prioritaires et dont les besoins sont les plus contraignants ;
   ii. Offrir une meilleure visibilité et une plus grande sécurité pour la sortie des véhicules sur la route de la Saussaz ;
   iii. Offrir la possibilité de créer une zone tampon, d'attente, d'entretien ou de stockage extérieur le long du chemin des Cornaches, hors circulation ;
   iv. Faciliter et optimiser la gestion interne du parking ;
   v. Offrir une possibilité de sortie de « secours » par le site du chemin des Cornaches.

d. La reconfiguration du carrefour en sortie du chemin des Cornaches, sur la route de La Saussaz et l'élargissement du chemin des Cornaches pour permettre l'entrée et la sortie de l'ensemble des véhicules des usagers du site ainsi le double sens de circulation et le croisement de deux camions sont nécessaires Pour cela, un projet d'aménagement routier est nécessaire en procédure coordonnée au plan d'affectation.

B. Vérification faisabilité stationnement

e. Le nombre de place de stationnement pour les véhicules motorisés attendus sont les suivants :
   i. pour les véhicules d'urgence et de service est de 122 dont 15 places « camions » (besoins programmatiques) ;
   ii. pour les employés est de 125 places (normes VSS) ;
   iii. pour les visiteurs est de 24 places (normes VSS) ;
   iv. pour les pompiers volontaires du SDIS (en moyenne 5-8 par interventions) ne sont pas comptabilisées dans ces chiffres. Il est estimé qu'ils pourront stationner soit sur le parking du centre sportif ou dans le parking du site ;
   v. pour les deux-roues motorisées est de 48 places (véhicules d'urgence, de service, employés et visiteurs).

f. Le nombre de place de stationnement vélo est de 90 places

g. Il est possible d'intégrer l'ensemble des besoins attendus en stationnement sur le site en réalisant deux étages de parking. Ce stationnement devra néanmoins être optimisé en fonction de différents éléments : hauteur nécessaire pour les véhicules de service, besoins en sous-sol pour les différents service (vestiaires, locaux, …), liens à faire avec les bâtiments situés au-dessus, structure du bâtiment et du sous-sol (colonne, système porteur, etc.)

h. Du stationnement de courte et moyenne durée est disponible à proximité du site et pourrait éventuellement être utilisé pour les visiteurs de la Maison de la sécurité publique (étude à mener).

i. En fonction des contraintes prévues pour le stationnement employé, il existe un risque que les employés utilisent les parkings à proximité. Une politique de stationnement doit être mise en place afin de favoriser les modes de transports en communs ou doux.

C. Vérification faisabilité transports publics et mobilité douce

j. Le site est bien desservi par les transports publics en journée :
   i. l'arrêt « Poneyre » doit être maintenu ;
   ii. l'itinéraire jusqu'à l'arrêt «Saussaz » doit être aménagé.

k. Le site est éloigné en mobilité douce des principaux pôles de la Riviera et la déclivité réduit l'accessibilité du site. Le site est accessible par plusieurs possibilités d'itinéraires pour mobilité douce, dont la qualité et la sécurité doivent être améliorées.

Conclusion rapport sectoriel – Durabilité

A. Vérification faisabilité actions

a. Les actions les plus déterminantes en termes de durabilité se retrouvent par ordre de priorité successif dans les scénarios 1, 2 et 3.

b. Afin d'être intégrée de manière optimale avec un impact économique moindre, un certain nombre d'actions devra être intégrée dès la prochaine phase du projet, à savoir l'élaboration du plan d'affectation, puis dans le cahier des charges du concours.

c. L'implication et l'intégration des futurs usagers du bâtiment et des riverains dans les processus de projet sera également un levier de réussite de certaines actions.

B. Vérification faisabilité scénarios

d. L'organisation du projet devra intégrer pleinement le choix d'un scénario ou d'un standard/label. Une gouvernance spécifique et une expertise du domaine devront être mises en place pour en assurer la qualité d'intégration.

e. Le scénario 3 est recommandé. Il peut aussi être nuancé et tendre vers le scénario 2 pour des raisons techniques et/ou budgétaires.

C. Vérification faisabilité standard et labels

f. Nous recommandons l'utilisation en tant que standard SméO ENERGIE+ENVIRONNEMENT avec ou sans objectif de labellisation, et une labellisation Minergie P-ECO pour sa reconnaissance nationale et son potentiel de subventions.

g. Nous recommandons de poursuivre la vérification de faisabilité d'une labellisation SNBS, de par son caractère global lié à la durabilité.

h. Nous recommandons d'attester de certaines actions spécifiques par des labels complémentaires comme Bois Suisse et Nature et Economie, ainsi que de potentiels autres à investiguer.

D. Vérification faisabilité priorisation

l. Les actions à mettre en place dès le plan d'affectation sont les suivantes :

Scénario 1 : projet environnemental

i. A1 : construire en bois
ii. A4 : Exploiter le potentiel de densification de la parcelle
iii. B1 : Favoriser les solutions passives
iv. B2 : Prévoir une enveloppe thermique performante
v. B3 : Choisir une production de chaleur renouvelable et efficace
vi. C1 : Accorder plus de place aux surfaces naturelles et à l'eau
vii. C2 : Végétaliser les toitures et les façades
viii. C3 : Limiter les surfaces imperméables
ix. D2 : Assurer un bon accès aux bâtiments pour les piétons et cyclistes
x. E2 : Augmenter l'ombrage grâce aux arbres

Scénario 2 : projet durable

xi. 5 actions du scénario 1 +
xii. A6 : Utiliser des matériaux biosourcés et locaux
xiii. B5 : Optimiser la récupération de chaleur
xiv. B6 : Maximiser la production d'énergie renouvelable
xv. C4 : Planter des espèces indigènes
xvi. C5 : Récolter et réutiliser l'eau de pluie
xvii. C6 : Limiter la pollution lumineuse et les barrières infranchissables
xviii. E5 : Installer des équipements pour la pratique d'activités physiques

Scénario 3 : projet exemplaire

xix. 17 actions des scénarios 1 et 2 +
xx. B7 : Maximiser l'autoconsommation
xxi. C8 : Intégrer des abris à faune
xxii. E7 : Proposer des aménagements extérieurs propices à la détente
xxiii. F4 : Mettre à disposition des espaces pour une utilisation externe

m. Les actions B1 à B6 feront parties intégrantes du concept énergétique devant être établi pour le plan d'affectation.

n. L'action D1 - Améliorer l'accès au site et la desserte en transports publics est dépendante de paramètres externes au projet.

o. Des décisions doivent être prises dès à présent concernant les actions à intégrer ou non dans le plan partiel d'affectation.

p. La volonté de labellisation précisera la nécessité d'intégrer certaines actions aux différentes phases du projet. Une entreprise spécialisée mandatée permettrait d'en assurer le suivi.

q. Nous recommandons l'utilisation de la norme de compréhension SIA 112/1 - Construction Durable - Bâtiment qui permettra de bien définir les objectifs d'intégration de la durabilité entre le maître d'ouvrage et les mandataires. Elle peut être utilisée dès la phase de concours d'architecture en complément de la norme SIA 112 - Etude et conduite de projet.

Concept directeur

Le concept directeur comprend un rapport de synthèse sous forme de concept directeur qui reprend l'ensemble des éléments soulevés par les différentes études sectorielles. Ce rapport doit servir de base à la décision de réalisation d'un plan d'affectation sur le site de la Saussaz pour la réalisation de la Maison publique de la sécurité. Le rapport de faisabilité intègre les recommandations pour la suite.

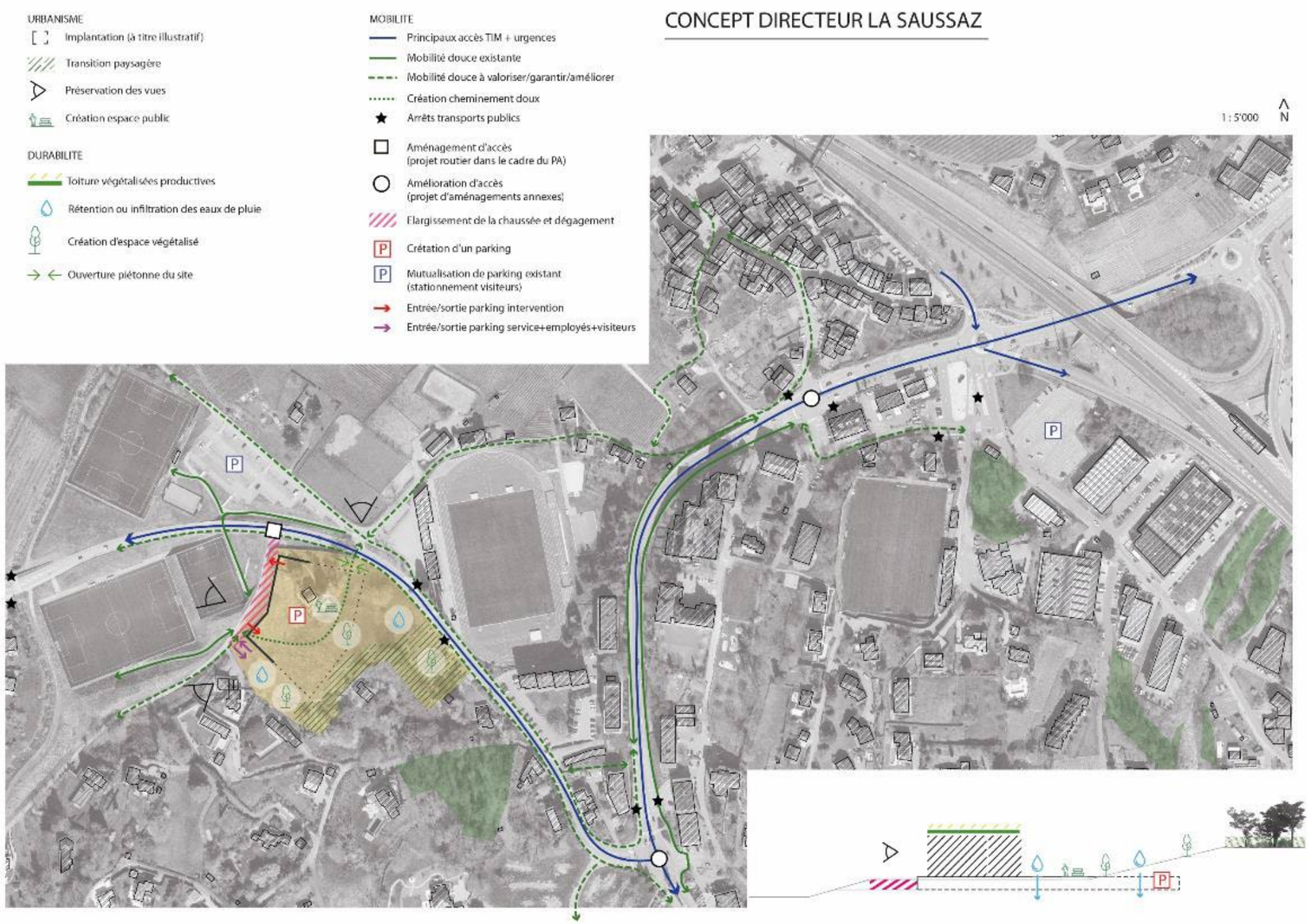

Recommandations urbanistiques

Implantation (à titre illustratif)

1. Implantation d'un parking semi-enterré sur la partie ouest du site et des futures constructions au-dessus pour optimiser l'intégration.

2. Limitation de la volumétrie et des hauteurs des constructions pour favoriser une intégration dans le contexte bâti environnant et conserver le dégagement des vues vers le grand paysage.

3. Développement d'une expression architecturale en adéquation avec le programme attendu et les attentes des différents acteurs.

4. Développement de synergies entre les différents espaces programmatiques pour optimiser les surfaces de plancher et ainsi limiter l'emprise sur le site.

Transition paysagère

5. Renforcement du rôle d'espace de transition entre urbanité et nature à travers la composition urbaine, la volumétrie et l'expression architecturale.

6. Préservation du caractère végétal existant du site notamment ces éléments naturels et source de biodiversité (arbres, prairies fleuries).

Création espace public

7. Création d'un ou plusieurs espaces publics pour accueillir les habitants du quartier et la population de la région (pump track, fitness urbain, parc).

8. Mise à disposition d'espaces communs et publics pour les usagers et la population du quartier et de la commune (dojo, autre).

Préservation des vues

9. Limitation de la hauteur des futurs volumes pour préserver les vues des constructions alentours vers le grand paysage.

10. Création de décalage dans les volumes et la composition urbaine pour favoriser des orientations vers le grand paysage.

Expertises à réaliser lors de l'élaboration du plan d'affectation

11. Réalisation d'une étude environnement pour confirmer les recommandations du concept directeur et identifier les éventuelles pollutions (bruit, air) liés aux charges de trafic.

12. Réalisation d'une expertise liée aux dangers naturels et définition de mesures de protection.

Recommandations mobilités

Elargissement de la chaussée et dégagement

13. Elargissement et adaptation de la chaussée existante du chemin des Cornaches pour permettre la desserte du site pour les véhicules d'intervention et l'accès au parking semi-enterré pour les véhicules d'intervention, employés et visiteurs à travers un projet d'aménagement routier.

14. Aménagement d'une bande d'attente pour permettre le stationnement ponctuel des véhicules d'intervention pour le lavage, l'entretien, etc.

Mobilité douce à valoriser/garantir/améliorer

15. Valorisation et amélioration des cheminements doux existants pour favoriser une meilleure sécurité pour les usagers.

Création cheminement doux

16. Création d'un cheminement doux à l'intérieur du site en continuité du réseau régional et local de mobilité douce.

Aménagement d'accès
(projet routier dans le cadre du PA)

17. Aménagement du carrefour entre le chemin des Cornaches et la route cantonale de Chailly afin de garantir l'insertion des véhicules d'intervention, employés et visiteur dans le trafic de manière sécurisée et prioritaire (véhicule d'intervention).

Amélioration d'accès
(projet d'aménagements annexes)

18. Amélioration du giratoire existant de la Saussaz pour intégrer les flux liés aux véhicules d'intervention (voies prioritaires, feux, autres) et fluidifier le trafic existant sur la base des études déjà réalisées par la Commune de Montreux.

Crétation d'un parking

19. Création d'un parking semi-enterré pouvant accueillir l'ensemble des besoins liés à l'activité des usagers du site (véhicules d'intervention, employés et visiteurs) selon les normes VSS en vigueur et les exigences de hauteur.

Mutualisation de parking existant
(stationnement visiteurs)

20. Mutualisation à étudier de parking existant à proximité selon les exigences des normes en vigueur, des temporalités des différents usagers et des évènements spéciaux annuels (Montreux jazz, marché de Noël, autres).

Entrée/sortie parking intervention

Entrée/sortie parking service+employés+visiteu

21. Différenciation des entrées et sorties parking pour les véhicules d'intervention, employés et visiteurs pour permettre le départ rapide en intervention et garantir la fluidité et la sécurité des accès au site.

Expertises à réaliser lors de l'élaboration du plan d'affectation

22. Réalisation d'une étude de mobilité pour confirmer les recommandations ci-dessus, vérifier les charges de trafic sur le réseau existant et dimensionner le stationnement.

Recommandations durabilité

Construction éco-responsable

23. Réalisation des nouvelles constructions en bois autant que possible pour la structure horizontale et verticale des parties non enterrées.

24. Exploitation du potentiel de densification de la parcelle en rapprochant les surfaces construites du droit à bâtir et grâce à une densité d'occupation élevée (surface/employés).

25. Utilisation de matériaux biosourcés et locaux pour le choix notamment des isolants, cloisons, revêtements et menuiseries (intégré aux exigences des labels).

26. Favoriser les solutions passives pour les apports et la protection solaire, ainsi que la ventilation et la lumière naturelle (à intégrer au concept énergétique exigé dans le cadre du plan d'affectation).

27. Prévoir une enveloppe thermique performante en définissant des valeurs U cibles maximales pour les différentes surfaces d'enveloppe et en éliminant les ponts thermiques (à intégrer au concept énergétique exigé dans le cadre du plan d'affectation)

Efficacité énergétique

28. Choisir une production de chaleur renouvelable et efficace (à intégrer au concept énergétique exigé dans le cadre du plan d'affectation).

29. Optimiser la récupération de chaleur par un renouvellement d'air actif avec récupération ou par d'autres sources d'énergie locale (eaux usées, parking, lac, sol, etc.) (à intégrer au concept énergétique exigé dans le cadre du plan d'affectation).

30. Maximiser l'autoconsommation en optimisant les consommations élevées aux heures de production, par un système microgrid pour la mobilité électrique, etc.

Expertises à réaliser lors de l'élaboration du plan d'affectation

31. Réaliser un concept énergétique dans le cadre des travaux du plan d'affectation.

Toiture végétalisées productives

32. Maximiser la production d'énergie renouvelable en installant autant que possible des panneaux photovoltaïques en toiture (à intégrer au concept énergétique exigé dans le cadre du plan d'affectation).

33. Végétaliser les toitures et les façades en employant des systèmes hybrides photovoltaïques/végétalisation et une végétalisation verticale grimpante.

Création d'espace végétalisé

34. Accorder plus de places aux surfaces naturelles et à l'eau en conservant autant que possible les surfaces existantes et en renaturalisant les nouveaux espaces extérieurs de manière diversifiée (arbres, buissons denses, zones humides, etc.).

35. Planter des espèces indigènes ainsi que des espèces résistantes aux périodes de sèches ou offrant des abris et des sources d'approvisionnement pour la faune.

36. Augmenter l'ombrage grâce aux arbres en plantant des variétés adaptées et de bons calibres.

Rétention ou infiltration des eaux de pluie

37. Limiter les surfaces imperméables.

38. Récolter et réutiliser l'eau de pluie pour une utilisation selon les besoins par exemple pour l'irrigation, le nettoyage des véhicules, les WC ou l'eau d'extinction.

Nature favorisée

39. Limiter la pollution lumineuse et les barrières infranchissables en utilisant des éclairages adaptés.

40. Intégrer des abris à faune par exemple des nichoirs, abris à chauve-souris, armoire à insectes, façades végétalisées, tas de pierre et branches, etc.

Ouverture piétonne du site

Création cheminement doux

41. Assurer un bon accès aux bâtiments pour les piétons et les cyclistes grâce à des cheminements fonctionnels et qualitatifs et un parcage des vélos couvert et proche des entrées principales.

Création espace public

42. Installer des équipements pour la pratique d'activités physiques à l'intérieur et à l'extérieur (fitness, pumptrack, dojo, escalade, etc.).

43. Proposer des aménagements propices à la détente à l'intérieur et à l'extérieur (mobilier adapté, espaces dédiés et clames).

44. Mettre à disposition des espaces pour une utilisation externe comme des salles pour les associations locales et la commune, des équipements sportifs (dojo), etc.

Planning intentionnel et procédures

Pour favoriser un projet de qualité, la mise en place d'un concours d'architecture est fortement recommandée. Le planning intentionnel indique les échéances prévisionnelles pour le plan d'affectation et le projet architectural pour la réalisation de la nouvelle Maison de la sécurité publique.

Il est attendu que les deux procédures soient coordonnées et parallèles afin d'identifier et d'intégrer l'ensemble des contraintes qui pourraient avoir une influence sur les deux procédures. Il est proposé de réaliser le cahier des charges du concours d'architecture sur la base des conclusions de l'étude de faisabilité, des premiers éléments de l'avant-projet du plan d'affectation et des attentes de la population identifiées dans l'atelier participatif de l'étude de faisabilité. L'objectif est de mettre à l'enquête publique les deux projets (plan d'affectation et projet architectural) simultanément ou avec un léger décalage.

Il existe la possibilité de réaliser un plan d'affectation valant permis de construire. Cette procédure implique que le projet architectural soit prêt pour enquête publique au moment de l'examen préalable du plan d'affectation. Si le plan d'affectation ou le projet architectural devaient être modifiés, l'ensemble du dossier devrait alors faire l'objet d'une nouvelle consultation. Au vu de la complexité du projet, cette procédure engendrerait de nombreuses consultations et un temps de procédure très long. Elle n'est donc pas recommandée dans ce cas.

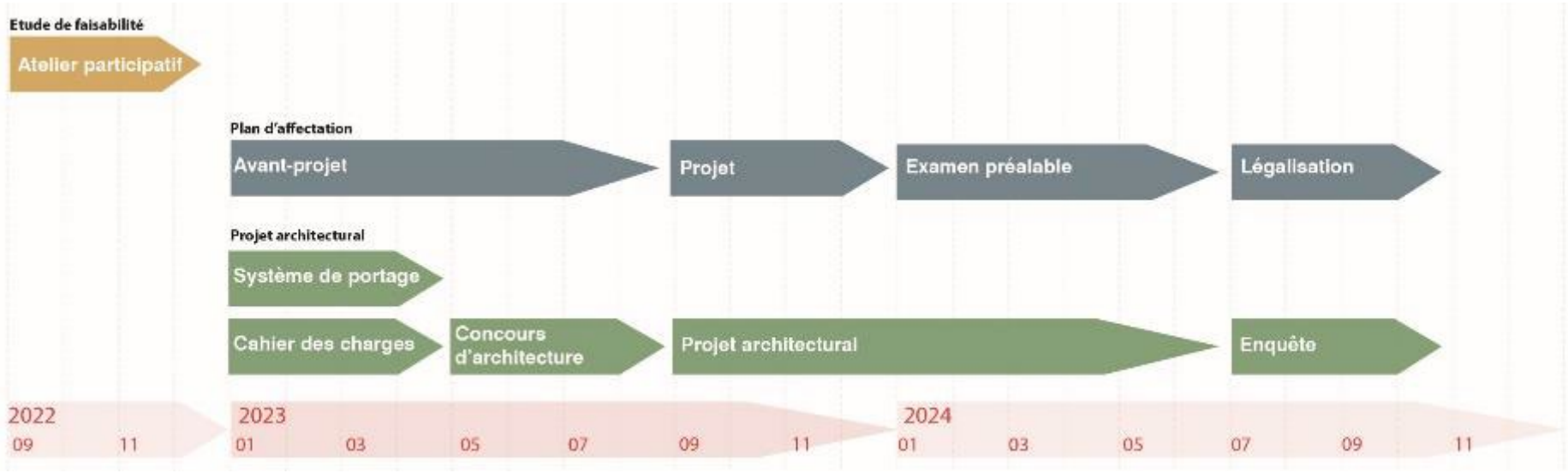

Figure 3 : Planning intentionnel

Portage et modalités de financement des travaux

Pour la réalisation du projet architectural, plusieurs mises en concurrence sont possibles :

1. Concours d'architecture et mandat de réalisation pour le lauréat

Cette mise en concurrence permet de développer des projets qualitatifs et diversifiés. Le maître d'ouvrage peut ainsi établir le projet le plus adapté à ces besoins. L'architecte lauréat maîtrise de bout en bout la réflexion architecturale.

2. Concours d'architecture et entreprise générale pour la réalisation

Cette mise en concurrence permet de développer des projets qualitatifs et diversifiés. Le maître d'ouvrage peut ainsi établir le projet le plus adapté à ces besoins. Suite au concours d'architecture, le projet est confié à une entreprise générale. Ce passage ne permet pas d'assurer une réflexion architecturale continue mais assure une bonne coordination entre les entreprises mandatées par l'entreprise générale.

3. Mise en concurrence de l'ensemble du projet architectural (concours d'architecture et réalisation) par entreprise totale

Cette mise en concurrence permet de simplifier les procédures et d'avoir une vision globale (résultat attendu et coûts) très rapidement. Le dossier de réponses attendues (projet architectural, coûts, planning, mise en œuvre) étant très complexe, il est à prévoir que les réponses seront moins diversifiées et de qualité variable. Les négociations des conditions liées l'affinage du projet après concours peuvent poser des difficultés.

Afin de cibler au mieux les attentes de chaque acteur et les possibilités de portage (intentionnelles et financières), il est proposé qu'une équipe mixte soit constituée, avec :

<u>Elaboration du plan d'aménagement :</u>

- Urbaniste ;
- Spécialiste mobilité ;
- Spécialiste(s) environnement ;
- Spécialiste durabilité.

<u>Elaboration du cahier des charges du concours et appui technique au jury :</u>

- Bureau spécialisé dans le portage de projet et les aspects formels de mise en concurrence ;
- Équipe en charge de l'élaboration du plan d'affectation ;
- Spécialistes supplémentaires selon besoins (sécurité, statique, architecte paysagiste, etc.).

Conclusion

L'étude de faisabilité met en évidence que l'implantation de la nouvelle Maison de la sécurité publique est pertinente sur le site En Saussaz. Celui-ci est l'unique réserve en zone à bâtir qui présente des conditions favorables pour accueillir un tel équipement. Le site se situe au centre du périmètre d'intervention de l'ASR, permettant d'accéder rapidement à l'ensemble des centres urbains et secondaires. Il se situe dans un secteur dédié aux équipements publics régionaux, avec un potentiel intéressant de synergies.

La topographie du site permet de proposer une implantation avec une partie souterraine destinée à accueillir l'ensemble des besoins en stationnement. Dès lors, le développement des volumes en surface reste modeste et permet de n'accueillir que les espaces de bureaux et services. L'étude de faisabilité met en évidence qu'une attention particulière devra être portée à l'intégration des futurs volumes dans le contexte proche et lointain notamment leur hauteur et leur expression architecturale. Différentes variantes d'implantation ont été esquissées montrant la possibilité de s'inscrire dans des volumétries similaires à celles de bâtiments voisins. L'intégration passera également par la qualité de traitement des espaces extérieurs et de leur usage potentiel comme espace de délassement et d'activités sportives. Les espaces extérieurs accueillent également de nouveaux cheminements doux qui s'insèrent dans le réseau existant.

L'étude de faisabilité recommande de privilégier une accessibilité au site par le chemin des Cornaches qui permet de différencier les accès (entrée et sortie) des différents types de véhicules au parking souterrain et ainsi permettre le départ rapide en intervention et assurer la sécurité de l'ensemble des usagers. Pour ce faire, le chemin des Cornaches devra être élargi et l'accès sur la route de Saussaz adapté.

L'étude de faisabilité a également vérifié l'intégration de l'augmentation des flux de trafic dans le dispositif régional. Les mesures de réaménagement pour la mobilité, notamment du giratoire de la Saussaz, sont en cours d'étude et seront nécessaires pour assurer la bonne fluidité du trafic.

L'étude démontre finalement que le projet a le potentiel pour répondre à des standards élevés en matière d'énergie et de durabilité. Elle a mis en évidence les principaux leviers d'action pour atteindre ces standards.

Le projet de Maison de la sécurité publique présente donc une très bonne faisabilité sur le site de la Saussaz.

Le projet va nécessiter des vérifications et affinage, tout au long de la procédure d'affectation, concours, projet d'exécution et finalement mise en exploitation.

Le dossier de l'examen préliminaire a été produit et transmis aux services de l'Etat début avril 2022. Le retour est attendu dans le courant de l'été 2022.

Le concept directeur ainsi que le rapport de restitution de la démarche participative et le retour de l'examen préliminaire posent les bases pour la réalisation du plan d'affectation et du projet d'architecture.

canton de vaud
LIBERTÉ ET PATRIE

CONSEIL D'ETAT

Château cantonal
1014 Lausanne

SECURITE RIVIERA
26 JUIN 2023

Association Sécurité Riviera (ASR)
Comité de Direction
M. Bernard Degex, Président
M. Frédéric Pilloud, Secrétaire
Rue du Lac 118
Case Postale 434
1815 Clarens

Réf. : 23_COU_3319

Lausanne, le 21 juin 2023

Projet de Maison de la Sécurité publique – demande de confirmation d'intérêt

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire,

Le Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES) a bien reçu votre courrier du 5 avril 2023 et vous en remercie.

Au vu des différents services du canton qui sont potentiellement concernés par votre projet, le sujet a été traité en séance de Conseil d'Etat du 31 mai 2023. En effet, la sécurité au sens large et les éléments transversaux à prendre en compte dans ce projet ont nécessité une vision interdépartementale.

Dès lors, et en réponse à votre courrier, le Conseil d'Etat a l'honneur de vous confirmer son intérêt pour le projet de Maison de la sécurité publique en cours de développement par l'ASR et son accord de principe pour poursuivre les discussions y relatives. Le Procureur général, M. Kaltenrieder, vous a répondu directement s'agissant de son intérêt à participer au projet.

S'agissant d'une éventuelle participation financière du canton, celle-ci est malheureusement incompatible avec la location de locaux par l'Etat. Néanmoins, au vu de la particularité du projet et du nombre de services de l'administration impliqués, le Conseil d'Etat souhaite que les modalités de gouvernance du projet et de la collaboration entre partenaires soient clairement définies d'entente entre les divers acteurs.

Enfin, nous avons pris note de la planification élaborée par vos soins. Au vu des délais, cette dernière devrait certainement être adaptée à l'aune des discussions sur la gouvernance du projet et des processus liés à l'aménagement du territoire.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire, à l'assurance de notre parfaite considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LA PRESIDENTE	LA VICE-CHANCELIERE
Christelle Luisier Brodard	Sandra Nicollier

Copies

- M. Olivier Gfeller, Syndic de Montreux
- Mme Sylvie Bula, Commandante de la Police cantonale
- M. Alain Turatti, Directeur général, DGTL
- M. Pascal Rattaz, chef du SAGEFI
- M. Michel Staffoni, Directeur général, DGIP
- Mme Cécilia Bähni, Directrice générale, DGRH
- M. Patrick Amaru, Directeur général, DGNSI
- M. Eric Kaltenrieder, Procureur général
- M. Laurent Fankhauser, Directeur ECA

canton de vaud
LIBERTÉ ET PATRIE

MINISTERE PUBLIC
DU CANTON DE VAUD

Av. de Longemalle 1
1020 Renens

Le Procureur général

SECURITE RIVIERA
14 AVR. 2022

Monsieur Frédéric Pilloud
Directeur de l'Association sécurité Riviera
Rue du Lac 118
Case postale 434
1815 Clarens

N/réf	V/réf	Date
ECO/mdi (à rappeler dans toute correspondance)		13 avril 2022

Maison de la Sécurité de l'Est vaudois

Monsieur le Directeur,

Le Procureur général adjoint François Danthe a ces derniers mois participé à divers échanges et séances autour de la future Maison de la Sécurité, qui pourrait voir le jour d'ici à quelques années dans la région de l'Est vaudois.

Comme je l'avais déjà exprimé courant 2019, puis réitéré par le biais de M. Danthe en 2021, le Ministère public du Canton de Vaud est intéressé par son intégration dans un bâtiment qui réunirait les principaux acteurs de la sécurité sous un même toit. Je tiens d'ailleurs à vous remercier d'avoir, dès le départ, inclus le Parquet dans vos réflexions.

Constatant que le projet va de l'avant, ce qui me réjouit, je souhaite néanmoins que la position du Ministère public soit parfaitement claire : quand bien même il y est vivement intéressé, le Ministère public ne joue aujourd'hui, dans ce dossier, qu'un rôle d' « observateur ». En effet, aucune démarche plus concrète ne saurait être menée sans que le Conseil d'Etat ne soit officiellement saisi du dossier afin qu'il puisse mandater les instances cantonales concernées pour définir et arrêter les modalités d'une éventuelle participation cantonale : Direction générale du territoire et du logement, Direction générale des immeubles et du patrimoine, Service d'analyse et de gestion financière, etc.

Téléphone 021 316 65 25 efax.mpc@vd.ch

Ce projet paraissant en passe d'atteindre un certain degré de maturité d'ici le second semestre 2022, je ne peux que recommander à la Municipalité de Montreux d'établir désormais un « contact politique » avec le Conseil d'Etat vaudois au sujet de ce projet d'implantation aux conséquences (notamment financières) complexes. L'information régulière que je donne à Mme la Conseillère d'Etat Christelle LUISIER-BRODARD, à l'enseigne de l'intérêt du Ministère public pour le projet, ne saurait remplacer des démarches officielles entre les autorités compétentes.

Je profite enfin de ces lignes pour vous confirmer notre besoin en surfaces, afin de pouvoir accueillir le Ministère public de l'arrondissement de l'Est vaudois au sein d'une future Maison de la sécurité : il s'agirait de **1'500 m²** pour les bureaux, la réception et les salles d'audition, ainsi que de **250 m²** pour l'archivage des dossiers et le stockage de matériel comme de mobilier. Les surfaces indiquées comprennent une marge permettant de prendre en compte nos extensions futures, liées en particulier à la croissance prévisible de la population de cet arrondissement dynamique à l'horizon 2050, voire au-delà.

Tout en vous réitérant mes remerciements pour cette bonne collaboration, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Procureur général

Eric COTTIER

Copie à : Madame la Cheffe du département des institutions et du territoire

canton de vaud
LIBERTÉ ET PATRIE

MINISTERE PUBLIC
DU CANTON DE VAUD

Av. de Longemalle 1
1020 Renens

Le Collège des Procureurs

SECURITE RIVIERA
- 2 MAI 2023

Association Sécurité Riviera
Comité de Direction
Rue du Lac 118
1815 Clarens

N/réf	V/réf	Date
EKT/mdi		Renens, le 1er mai 2023

Confirmation de l'intérêt du Ministère public pour la "Maison de la sécurité Riviera"

Messieurs,

Selon la demande que vous avez formulée en avril dernier auprès de Monsieur le Procureur général adjoint François Danthe, et en accord avec nos différentes correspondances échangées dès le 17 mai 2019, notamment la lettre de Monsieur le Procureur général Eric Cottier du 13 avril 2022, nous avons le plaisir de vous confirmer le grand intérêt du Ministère public vaudois à participer activement au Projet de construction d'une Maison de la sécurité pour la Riviera sur le territoire montreusien, ainsi qu'à déplacer à terme le Ministère public de l'arrondissement de l'Est vaudois dans ce futur bâtiment.

Comme déjà annoncé, Madame la Première procureure de l'Est vaudois Camilla Masson et Monsieur le Directeur administratif, RH et finances Michel Diserens, participeront aux réflexions devant mener à préciser le programme architectural du projet.

Conformément à la réserve que nous avons déjà exprimées dans nos précédents échanges, il va de soi que le Ministère public est tributaire des décisions politiques et financières qui seront arrêtées par le Conseil d'Etat au sujet de sa participation à une future Maison de la Sécurité sur la Riviera. Cela ne doit toutefois pas nous empêcher d'avancer communément dans l'élaboration plus fine du projet, ce à quoi nous nous engageons.

Tout en vous remerciant d'avoir associé notre autorité cantonale dès les prémices de ce projet, nous vous prions de croire, Messieurs, à l'assurance de notre considération distinguée.

pr Le Collège des Procureurs :

Eric KALTENRIEDER
Procureur général

Copie à : - M. Vassilis Venizelos, Conseiller d'Etat
- Mme Sylvie Bula, Commandante de la Police cantonale

Téléphone 021 316 65 25 efax.mpc@vd.ch

Division défense incendie et secours

CH- Avenue du Grey 111
Case postale 6025
CH-1002 Lausanne
www.eca-vaud.ch

ECA
Prévenir Secourir Assurer

SECURITE RIVIERA
30 MAI 2023

Laurent Fankhauser
T. +41 58 721 23 70
laurent.fankhauser@eca-vaud.ch

Lausanne, le 25 mai 2023
Référence : LF/agg

Assoc iation Sécurité Riviera
A l'att. de M. Bernard Degex
Rue du Lac 118
1815 Clarens

Projet de la maison de la sécurité publique – confirmation d'intérêt

Monsieur le Président,

Votre correspondance du 19 avril dernier nous est bien parvenue et a retenu notre meilleure attention. Nous sommes en mesure de vous confirmer notre intérêt dans les domaines suivants :

Participation financière unique pour la partie « sapeur-pompier » de l'ouvrage

Conformément au Règlement du 15 janvier 2014 sur la participation aux frais du service de défense contre l'incendie et de secours (RPFSDIS), nous vous confirmons notre entrée en matière pour vous accorder une participation financière unique en lien avec la construction de locaux techniques et administratifs servant à l'entreposage des moyens du site opérationnel DPS de Montreux, au lieu-dit « En Saussaz » à Montreux.

A notre connaissance actuelle du projet, cette participation financière serait calculée sur la base d'une caserne de type G1[1], en remplacement de la caserne actuelle de Montreux située à la rue de la Corsaz.

Le montant exact et définitif de notre participation financière vous sera communiqué sur la base du projet de construction concret. Il tiendra compte notamment des surfaces et affectations des locaux destinés à l'usage du SDIS ainsi que des modalités en vigueur au moment de la demande de subvention.

[1] Voir directive sur la participation financière pour les locaux des détachements de premiers-secours (1600-01) disponible sur www.eca-vaud.ch

Autre modèle de financement

Conformément à la stratégie immobilière arrêtée par notre Conseil d'administration, notre Etablissement a également pour vocation de construire des immeubles de rendement. Dans ce cadre, nous vous confirmons notre intérêt à investir, selon des modalités qui restent encore à définir, dans la construction de la Maison de la sécurité publique. Nous vous invitons à nous contacter dès que l'avancement du projet le permettra, afin d'évaluer ensemble les différentes variantes et opportunités.

En espérant avoir ainsi répondu à votre demande et en nous réjouissant de poursuivre la collaboration constructive entretenue depuis plusieurs années dans le cadre de ce projet novateur, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, nos meilleures salutations.

Serge Depallens
Directeur général

Laurent Fankhauser
Directeur

Tableau de synthèse des surfaces actuelles

Situation actuelle

Services	Type de locaux	Somme de Surface (m2)	Somme de Loyer net/an (CHF)	Somme de Prix m2/an (CHF)
Ambulance	Bureaux	225.00	40'500.00	180.0
	Locaux	386.00	38'600.00	100.0
Amendes d'ordre	Bureaux	76.50	13'770.00	180.0
	Locaux	19.00	1'900.00	100.0
Autorités	Bureaux	40.60	4'700.26	115.8
Chancellerie	Bureaux	36.20	4'190.87	115.8
Direction	Bureaux	594.00	68'767.38	115.8
PCi	Bureaux	207.00	37'260.00	180.0
	Locaux	874.00	87'400.00	100.0
Police	Bureaux	1'331.50	194'901.69	146.4
	Locaux	1'319.50	92'450.00	70.1
Police du commerce	Bureaux	92.50	10'708.73	115.8
SDIS	Bureaux	734.00	132'120.00	180.0
	Locaux	4'171.40	446'319.00	107.0
Services Généraux	Bureaux	81.40	13'438.05	165.1
	Locaux	7.00	700.00	100.0
Signalisation	Bureaux	27.50	4'950.00	180.0
	Locaux	804.00	89'490.00	111.3
Stat Montreux	Bureaux	126.00	14'587.02	115.8
Stat Vevey	Bureaux	97.50	17'550.00	180.0
	Locaux	11.00	1'100.00	100.0
UTLI	Bureaux	218.80	25'330.48	115.8
Total général		**11'480.40**	**1'340'733.48**	**116.8**

Situation probable (augmentation)

Localité		Somme de Loyer net/an (CHF)	
Clarens		269'476.00	96.6
Vevey	-276.00	19'840.00	19.0
Total général	**-276.00**	**289'316.00**	
Total intérmédiaire	**11'204.40**	**1'630'049.48**	**145.5**

Situation actuelle (Parking)

Services		Somme de Loyer net/an (CHF)	
ASR		19'200.00	
PCi		6'480.00	
Police		27'981.00	
SDIS		3'600.00	
Signalisation		4'560.00	
Stat Montreux		67'365.75	
Stat Vevey		7'440.00	
Total général 3		**136'626.75**	
Total global	**11'204.40**	**1'766'676.23**	**145.5**

Le tableau de synthèse est découpé en trois parties :

1. **La première partie** concerne la surface actuelle des locaux et bureaux des différents sites de l'ASR, répartis par service. Elle nous donne un total de 11'480 m² pour un coût de CHF 1'340'733.-. Ce qui revient à un montant de CHF 116.8 par m² annuellement.
2. **La deuxième partie** tient compte de l'augmentation probable du loyer des sites de Clarens et Vevey. Il est à noter que l'ASR va se séparer d'une surface de 276 m² qui sera mise en location pour les besoins du Tribunal d'arrondissement du canton de Vaud. L'augmentation des loyers portera le montant total à CHF 1'630'049 annuellement pour une surface de 11'204 m². Ce qui équivaut à CHF 145.5 par m² annuellement.
3. **Enfin**, nous avons ajouté le coût des parkings par service, qui s'élève à CHF 136'629.-. Le total global projeté atteint donc CHF 1'766'629.-.

NB: Il est important de noter que la surface totale est sujette à des variations potentielles de 1 à 2% en raison des travaux et de l'organisation des services.

Catherine Bonnet
WorkPlaces

Environnement de travail de la Maison de la sécurité publique

Accompagnement pour finaliser le programme architectural (en vue du concours architectural)

Proposition de services de Catherine Bonnet WorkPlaces - 21 juin 2023

CONTEXTE

L'Association de communes "Sécurité Riviera" (ASR) a décidé de regrouper en un bâtiment plusieurs services concourants à assurer la sécurité et la protection de la population sur le territoire. Ce projet d'une nouvelle «Maison de la sécurité publique» vise à réunir sous un même toit une grande partie des services de l'ASR (police, ambulance, défense contre l'incendie et secours, protection civile et administration générale). Ce regroupement comprend 8 entités soit la direction de l'ARS, la police Riviera, les Services généraux , la Police cantonale, la Protection civile, le service ambulance, le ministère public et le Service Incendie & secours.

Un travail important de faisabilité et de compilation des besoins en terme de surface a déjà été fait. Sur la base de ces données, une analyse permettra d'identifier les informations complémentaires nécessaires pour le programme spatial complémentaire, qui sera ensuite intégrer dans le cahier des charges du concours d'architecture pour permettre à un architecte de produire un bâtiment cohérent avec la stratégie d'ASR.

En effet pour concevoir un bâtiment qui fonctionnera, il est important dès le début d' :

- Identifier les parcours des différents types de personnes (employé, public, sécurisé, etc.) pour définir les liens fonctionnels entre espaces et les intégrer dès la conception
- Envisager les impacts du regroupement physique de ces entités : synergies entre les différents utilisateurs, mutualisations de certaines fonctions entre les différentes entités (entrée, hall d'accueil, restaurant, lieu de pauses, salles de réunions, de formation, etc.).
- Envisager les évolutions d'activités, et donc les variations d'effectif éventuelles ainsi que le degré de flexibilité à intégrer

OBJECTIFS

- Synthétiser la vision commune de la Maison de la sécurité publique
- Accompagner les futurs utilisateurs dans la réflexion des flux de personnes et donc des usages
- Accompagner dans la rédaction synthétique d'un programme pour le concours d'architecture
- Apporter à ASR une expertise sur les évolutions des environnements et modes de travail

METHODOLOGIE

- Comprendre les besoins déjà identifiés, sous forme d'analyse du travail déjà effectué et d'entretiens individuels avec chacune des entités
- Organiser des ateliers participatifs avec les futurs occupants sur des thèmes transversaux comme
  1. La vision
  2. Les flux : entrées & parcours & sorties des différents occupants et visiteurs
  3. Les besoins futurs : évolutions de métiers et des effectifs
  4. La mutualisation de certaines fonctions, et l'impact sur le mode de fonctionnement global et des entités
  5. Les nouveaux modes de travail, en espaces partagés et l'impact sur le mode de fonctionnement global et des entités

Catherine Bonnet
WorkPlaces

HONORAIRES

	Expert-CBonnet
Cout horaire CHF / hors TVA	2080
Actions	jours
Analyse l'état actuel	
• Prendre connaissance des analyses métiers et départements déjà faites	
• Prendre connaissances des données spatiales proposées	
Conseiller	
• Connaitre les spécificités métiers de chaque entité, sous forme d'un entretien individuel avec le responsable projet, ou la direction (8 entretiens d'1 heure environ, en virtuel)	
• Mener 5 ateliers participatifs avec les représentants déjà interviewés (en présentiel, d'environ 2 heures)	
• Analyser et synthétiser	
• Partager avec l'ARS les conclusions et propositions pour le programme spatial de la nouvelle Maison de la sécurité publique	
• Intégrer et rédiger le programme spatial (partie du cahier des charges du concours architectural)	
Total jours	**9**
TOTAL CHF Hors taxes	18 512 CHF
TVA 7,7%	1 425 CHF
TOTAL CHF TVA incl.	**19 937 CHF**

SYNTHÈSE
Rapport du Conseil d'État
2021

ANALYSE DES RISQUES

Protection de la population

canton de vaud
LIBERTÉ ET PATRIE

DEPUIS 2008, l'analyse des risques est fondamentale pour le Conseil d'Etat afin de gérer les situations sortant de l'ordinaire et planifier en amont des mesures préventives et préparatoires. Pour cela, une vision claire, objective et ordonnée des dangers, auxquels la population vaudoise est exposée, est nécessaire. L'analyse des risques permet d'identifier, d'analyser et de classer ces dangers. Il s'agit d'une condition préalable à l'établissement d'une stratégie de réduction des risques, ainsi qu'à une amélioration de la capacité du Canton à y faire face. Aussi, une fois par législature il sera procédé à une révision de cette analyse.

Béatrice MÉTRAUX
Conseillère d'Etat
Cheffe du département de l'environnement
et de la sécurité (VD)

L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION sur le plan climatique, mais également l'accroissement de notre dépendance à la numérisation, à l'énergie électrique, à la mobilité sans parler de la crise sanitaire qui sévit depuis 2020 plaident en faveur d'une culture de gestion de crise performante et éprouvée. La gestion intégrale des risques en est un des piliers. Or, à l'avenir, les trois étapes à savoir prévention / préparation, engagement / maîtrise et remise en état / rétablissement n'auront de cesse de se confondre et de se juxtaposer en permanence, ce qui complexifiera encore la gestion de crise. Aussi, il faut continuer à se préparer pour faire face en tout temps et en toutes circonstances ! Nous le devons à la population de ce canton dans un contexte plus incertain que jamais.

Denis FROIDEVAUX
Chef du service de la sécurité civile et militaire
et chef de l'Etat-major cantonal de conduite (VD)

POURQUOI UNE ANALYSE DES RISQUES ?

L'analyse des risques du canton est au cœur du processus de gestion intégrale des risques. Ce processus représente toutes les étapes permettant de limiter l'ampleur des catastrophes et situations sortant de l'ordinaire. En ce qui concerne les conflits armés ou les guerres dans des pays voisins, l'approche est la même mais est gérée par la Confédération.
Il vise à :

- Réduire la vulnérabilité des personnes et des biens
  PRÉVENTION ET PRÉPARATION
- Limiter l'ampleur d'un sinistre par un engagement adéquat
  ENGAGEMENT ET MAÎTRISE
- Assurer la reconstruction après un événement pour rétablir la situation antérieure, voire l'améliorer
  REMISE EN ÉTAT ET RÉTABLISSEMENT

L'analyse des risques permet d'alimenter les réflexions au sujet des mesures de prévention et de préparation. L'analyse est à son tour enrichie avec les observations et leçons tirées de la survenance d'un sinistre ou de la tenue d'un exercice, sous forme de retour d'expérience.

Cette analyse représente donc une condition préalable fondamentale à l'établissement d'une évaluation des capacités opérationnelles de l'ensemble des partenaires qui permettra ensuite d'élaborer une stratégie et un plan d'action de réduction des risques auxquels la population vaudoise est exposée.

Anticiper et se préparer
↓
Identifier et inventorier les dangers spécifiques au canton de Vaud
↓
Evaluer la probabilité d'occurrence et l'ampleur des dommages
↓
Classer les dangers par priorité, selon leur niveau de risque
↓
Déterminer la capacité à y faire face
Se donner les moyens d'y répondre
↓
Maîtriser la survenance des dangers et leurs conséquences
↓
Garantir la gestion intégrale des risques en partenariat avec tous les acteurs concernés

Par « **danger** », on entend un événement ou un développement possible, d'origine naturelle, technique ou sociétale, qui pourrait porter atteinte à la population ou à ses conditions existentielles, s'il se présentait.
Par « **risque** », on entend la combinaison, pour un scénario de danger, de l'ampleur des dommages et de la probabilité d'occurrence. C'est sur la base du risque que différents dangers peuvent être appréciés et comparés

MÉTHODOLOGIE

Identification des dangers

Dans une première phase, les dangers significatifs pouvant survenir dans le canton de Vaud sont identifiés.

Elaboration de scénarios

Puis pour chaque danger, deux scénarios, d'intensité importante et majeure, sont élaborés de manière à représenter des situations plausibles.

Evaluation probabilité / dommages

Chaque scénario est ensuite évalué en termes de probabilité d'occurrence et d'ampleur des dommages.

Matrice des risques

L'ensemble des scénarios est finalement compilé sur une matrice des risques permettant ainsi leur comparaison.

Matrice des risques

Tous les scénarios évalués sont représentés dans une matrice des risques, ayant pour abscisse l'ampleur des dommages et pour ordonnée la probabilité d'occurrence. Ce sont donc la probabilité d'occurrence et l'ampleur des dommages d'un scénario qui permettent de placer celui-ci dans la matrice.
Ainsi, pour chaque danger, deux points, correspondant aux scénarios important et majeur, peuvent être placés dans la matrice.

La matrice des risques permet donc de comparer, et de classer, l'ensemble des scénarios, soit respectivement l'ensemble des dangers.
Sa lecture se fait de la manière suivante :

- Plus le danger est élevé, plus il se trouve à droite.

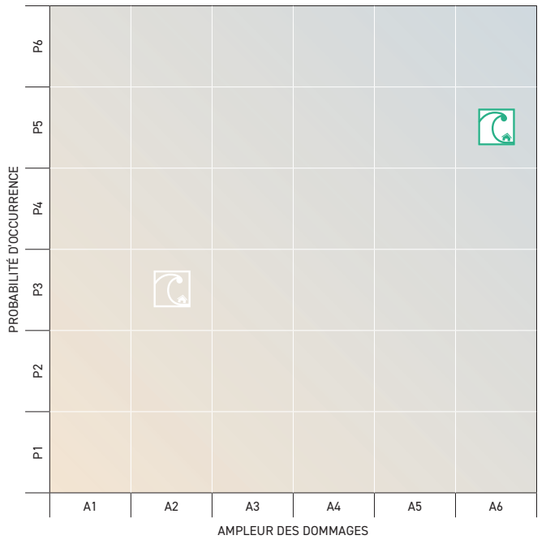

Dans les matrices présentées aux pages suivantes, seuls les scénarios majeurs sont illustrés.

Les dangers sont regroupés selon leur origine
NATURELLE – TECHNIQUE – SOCIÉTALE

Parmi les 37 dangers identifiés
pouvant toucher la population du canton de Vaud,

quels sont les 8 principaux dangers ?

Sécheresse

A des conséquences particulièrement importantes sur l'environnement et l'agriculture

Epidémie / Pandémie

Représente des dommages considérables pour la société qui peuvent s'étendre sur la durée

Panne d'électricité

Paralyse quasiment tous les domaines de la société de façon nette mais brève

Précipitations violentes

Ont un impact sur la capacité de la population à se loger et se déplacer, de même que sur l'environnement, et peuvent générer des dégâts matériels considérables

Vague de chaleur

Touche la population dans sa santé et met l'environnement et l'agriculture sous pression

Cyberattaque

Touche de plus en plus de domaines à cause de la pénétration massive de la numérisation dans tous les secteurs de la société

Tempête

Endommage lourdement et sur une courte durée l'environnement et les infrastructures

Pénurie d'électricité

Ralentit de manière significative tous les domaines de la société sur une période relativement longue

Tous ces dangers ont en commun une probabilité ainsi qu'une ampleur des dommages élevées.

COMMENT FAIRE FACE AUX RISQUES ?

La gestion intégrale des risques

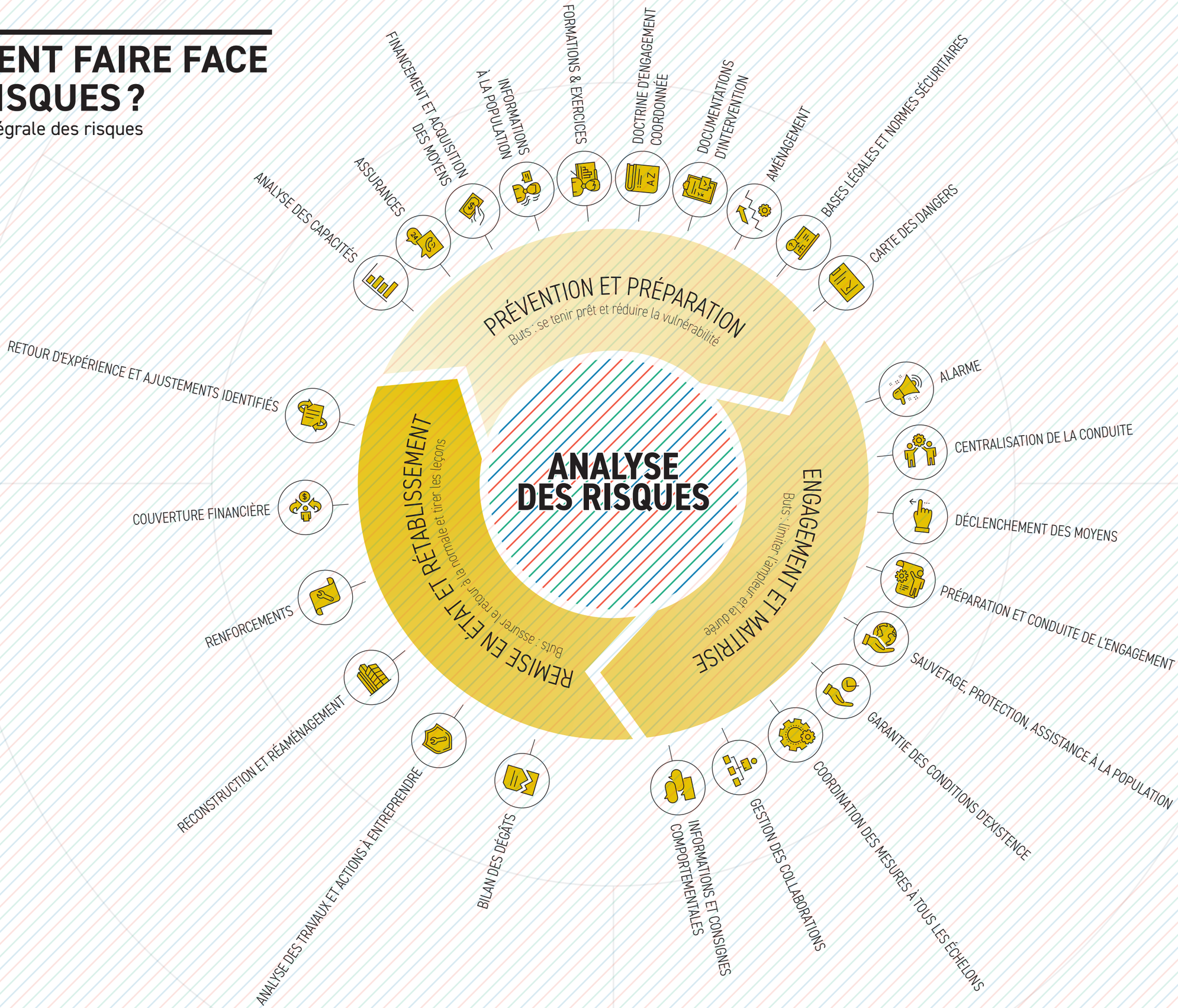

DANGERS NATURELS

Ces dernières années, nous assistons à une recrudescence des dommages liés à des évènements naturels, renforcés par les effets toujours plus marqués du changement climatique. Face à cette situation, la Confédération et les cantons ont décidé de mettre en œuvre une politique de gestion intégrée des risques naturels qui consiste à anticiper les événements et les mesures.

Christian GERBER
Géologue en charge des dangers naturels (VD)

CLASSEMENT PAR NIVEAU DE RISQUE DÉCROISSANT

EN HAUSSE | EN BAISSE | STABLE

Les dangers en gras sont les huit dangers principaux identifiés à la page 5

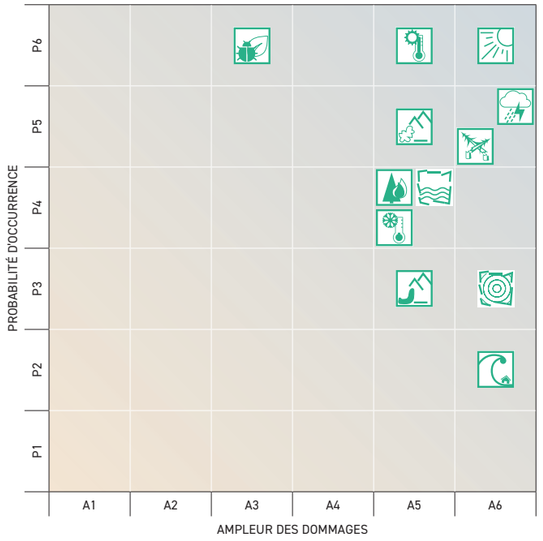

- **Sécheresse**
- **Précipitations violentes**
- **Vague de chaleur**
- **Tempête**
- Avalanche
- Crue
- Tremblement de terre
- Invasion ou pullulation d'espèces
- Incendie de forêt
- Vague de froid
- Tsunami lacustre
- Mouvements géologiques

DANGERS TECHNIQUES

L'électricité est devenue un des fondements vitaux de notre société. Sans elle, les conditions de vie se détériorent rapidement. La population et les entreprises peuvent d'ores et déjà se préparer et réduire l'impact d'un tel scénario.

Norbert TISSOT
Adjoint de la division de l'approvisionnement énergétique (VD)

CLASSEMENT PAR NIVEAU DE RISQUE DÉCROISSANT

EN HAUSSE | EN BAISSE | STABLE

Les dangers en gras sont les huit dangers principaux identifiés à la page 5

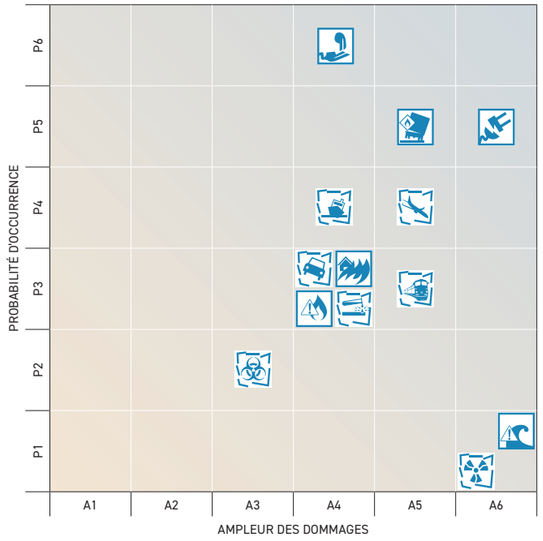

- **Panne d'électricité**
- Accident de transport de matières dangereuses
- Panne de réseaux d'information et de communication
- Chute d'aéronef
- Accident de train de passagers
- Accident de bateau de passagers
- Accident de la circulation routière
- Incendie de bâtiments
- Accident chimique
- Panne de gaz
- Rupture de barrage
- Evénement radiologique
- Accident biologique

DANGERS SOCIÉTAUX

Nous devons être conscients que les cybermenaces font dorénavant partie de nos vies numériques. Elles ne vont cesser d'évoluer. La cybersécurité ou la cyberrésilience ne sont donc pas des projets avec une fin, mais un chemin d'évolutions constantes que nous devons tous prendre en main en tant que personnes, sociétés privées et administrations.

Marc BARBEZAT
Directeur de la sécurité numérique (VD)

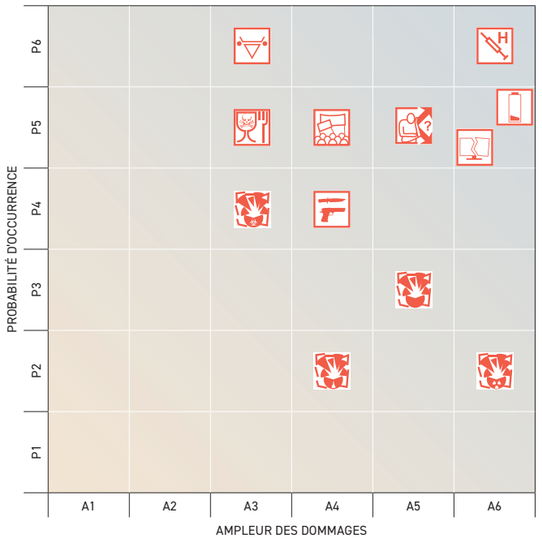

CLASSEMENT PAR NIVEAU DE RISQUE DÉCROISSANT

EN HAUSSE | EN BAISSE | STABLE

Les dangers en gras sont les huit dangers principaux identifiés à la page 5

Epidémie / Pandémie

Cyberattaque

Pénurie d'électricité

Afflux de personnes en quête de protection*

Troubles internes

Epizootie

Contamination de denrées alimentaires

Coup de folie meurtrière

Attentat conventionnel

Attentat radiologique

Attentat biologique

Attentat chimique

* L'analyse des risques ne considère pas l'afflux de personnes en quête de protection comme un danger, mais plutôt comme un défi pour les partenaires de la protection de la population vis-à-vis de ces arrivées massives de personnes vulnérables.

Pour plus d'informations et renseignements complémentaires : info.protpop@vd.ch

Organisation du projet

Validation finale	Conseil d'Etat
Comité de pilotage	Comité directeur de l'organisation en cas de catastrophe (CODIR ORCA)
Equipe de projet	Observatoire cantonal des risques (OCRi) Spécialistes de l'administration cantonale sur les différents dangers, experts fédéraux et externes
Coordination	Service de la sécurité civile et militaire

Publié en avril 2022

canton de vaud
LIBERTÉ ET PATRIE

Département de l'environnement et de la sécurité
Service de la sécurité civile et militaire

info.protpop@vd.ch
Division Protection de la population

Système de Management Certifié
SQS
ISO 9001

blaise magnenat